



Les missions de la Commission RH

Cette commission, composée de 15 Directeurs et professionnels RH de SPSTI, accompagne tous les SPSTI dans le déploiement de leur politique RH. Notamment par la mise à disposition d'outils comme les référentiels de compétences ou par l'organisation d'ateliers RH à distance pour animer les échanges de pratiques professionnelles. Présanse permet également à plus de 80 professionnels RH d'échanger quotidiennement sur leur activité.

Par ailleurs, la Commission RH constitue une chambre de travail pour soutenir les travaux de la délégation patronale en charge de la négociation collective de branche, et certains membres de la Commission participent aux instances de l'Opco Santé pour que les SPSTI puissent, en permanence, faire part de leurs besoins en matière de formation professionnelle.

Les SPSTI doivent répondre à de nouveaux enjeux pour appliquer la loi du 2 août 2021 et poursuivre notamment leurs efforts pour faire face à la pénurie médicale.

- ▶ S'organiser face à la pénurie médicale en mettant en œuvre les nouveaux outils

créés par la loi du 2 août 2021 (délégations, téléconsultations, collaboration avec les médecins praticiens correspondants...). Il peut s'agir aussi d'organiser des réflexions en région ou encore de redimensionner les équipes pluridisciplinaires en permettant au médecin du travail de mobiliser davantage de ressources.

- ▶ S'organiser pour réaliser la fiche d'entreprise pour toutes les entreprises et la mettre à jour tous les 4 ans : en renforçant les ressources du SPSTI ou en se dotant d'outils numériques et d'organisations plus performants.
- ▶ S'organiser pour mettre en place les cellules PDP en recrutant en interne ou en externe d'autres professionnels.
- ▶ Prendre en compte les évolutions du métier de secrétaire médical. L'évolution des logiciels métiers et les départs en retraite de médecins du travail peuvent amener les SPSTI à se questionner sur les contours du métier de secrétaire médical. Certains évoluent vers un emploi d'AST, d'autres vers les assistants d'équipes pluridisciplinaires ou encore vers un métier tourné davantage vers la relation avec les entreprises adhérentes (notamment

Les projets...

- Un accompagnement des SPSTI sur la **création/mise à jour de fiches emplois/fonctions** (webinaires, journées d'études) afin d'anticiper la mise en œuvre :
 - de la nouvelle classification des emplois
 - de la certification des SPSTI
- Un nouvel évènement RH national à Paris (Décembre 2023)

Une thématique au carrefour du développement des compétences.



Interventions de M. Bouchy, Président de la Commission RH, Mesdames Pascreau et Loicq, juristes en droit social, M. Igorra, Directeur du SSTI 33

pour présenter l'offre sociale des SPSTI).

- ▶ Prendre en compte le développement des outils numériques en poursuivant les efforts sur la numérisation des dossiers médicaux, en recueillant le NIR de chaque travailleur pour sécuriser sa prise en charge ou encore pour être en situation de rendre des comptes au Ministère du Travail dans le cadre de l'enquête nouvellement mise en place.
- ▶ Se préparer à la certification en se dotant des ressources nécessaires et en mettant en place les processus RH requis.

L'objectif est multiple : se préparer à la mise en œuvre des nouvelles classifications (actuellement en cours de négociation), se doter d'un outil qui sera requis par la nouvelle certification et réfléchir au "qui fait quoi" pour mieux répondre aux enjeux posés par la loi du 2 août 2021.

Les fiches emplois se trouvent au carrefour du développement des compétences, elles sont un outil précieux pour établir les plans de développement des compétences et pour procéder aux recrutements. Des expériences de SPSTI seront relayées à cette occasion. ■

La Commission RH proposera prochainement à toutes les Directions de SPSTI des ateliers à distance sur la création/mise à jour des fiches emplois.